



PARLEMENT JURASSIEN
Groupe UDC

Question écrite n° 2793

Caisse de pensions du canton du Jura : situation ?

La nouvelle loi sur la Caisse de pensions est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle donne davantage de moyens et d'autonomie au conseil d'administration. Pour respecter les nouvelles exigences imposées par le droit fédéral aux caisses de droit public, le degré de couverture devrait atteindre 60 % en 2020, 75 % en 2030 et 80 % en 2052.

A l'automne 2013, le Parlement a accepté la recapitalisation de la caisse à hauteur de 74 millions de francs ainsi que le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Par contre, aucune mesure concrète n'a été exigée pour revoir le fonctionnement et la gouvernance de l'institution. Dans un contexte difficile, il faut des responsables compétents et capables de s'adapter aux circonstances et aux réalités du marché.

La stratégie des dirigeants de la caisse mise énormément sur les placements en bourse. Après la chute de celle-ci en 2015 et les prévisions de 2016 qui ne sont pas meilleures, cette stratégie est pour le moins risquée. Le troisième cotisant, représenté par les rendements de la fortune et de la bourse, sera à l'avenir nettement plus faible que par le passé. Si les taux d'intérêt restent au niveau actuel, voire même négatifs pour les obligations suisses, les défis auxquels sera confrontée la caisse seront alors encore plus importants : une baisse du taux technique et des adaptations seront nécessaires, voire indispensables.

Dès lors, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

1. L'immobilier se révélant une valeur sûre et permettant un rendement réel, est-il exact que l'institution est en train d'aliéner une partie de ses immeubles ? Dans l'affirmative, lesquels ?
2. Avec l'allongement de la durée de vie, le besoin en appartements adaptés ou protégés sera grandissant. A l'image du prêt octroyé au Campus STRATE J, la Caisse de pensions ne pourrait-elle pas investir massivement dans ce domaine ?
3. Une nouvelle recapitalisation est-elle prévue prochainement ?

Delémont, le 23 mars 2016

Groupe UDC
Jean-Pierre Mischler